

INFO- travaux

Avis aux résidents

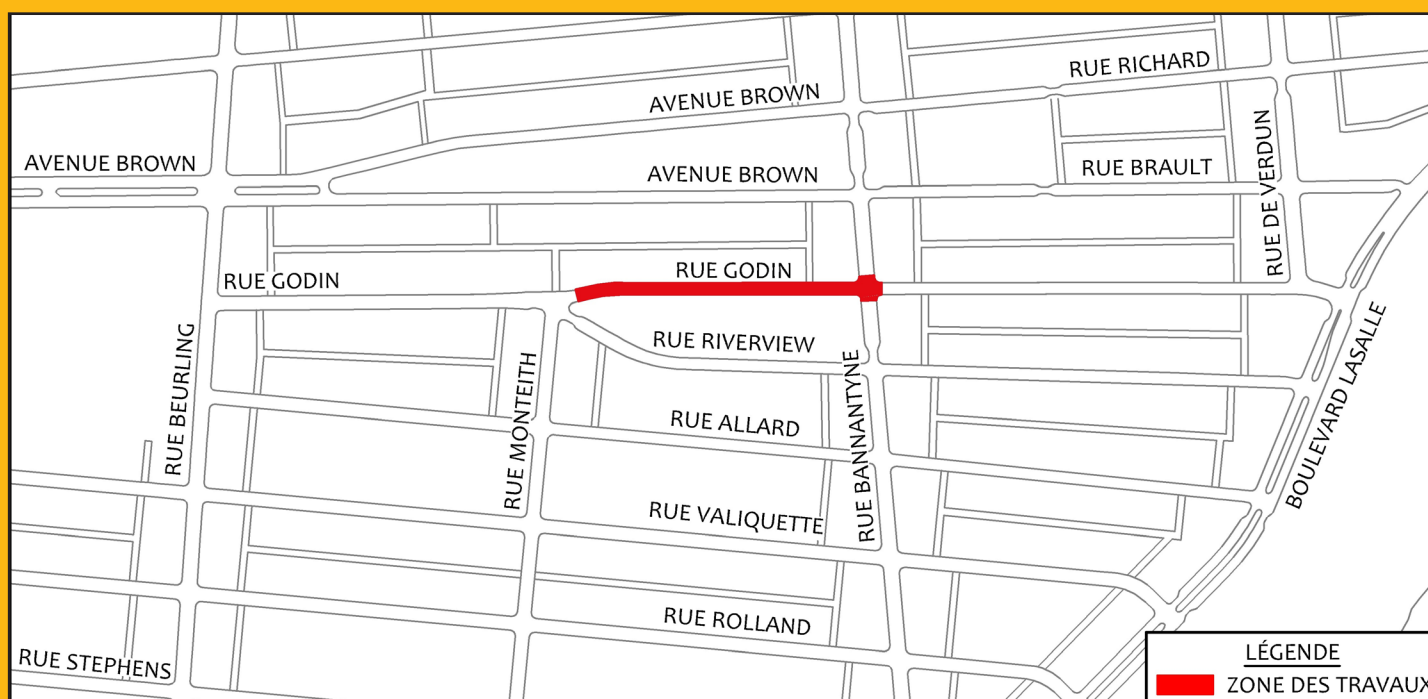
Travaux majeurs

Reconstruction de la rue **Godin**,
entre les rues **Bannantyne**
et **Monteith**

Dans le but d'améliorer les infrastructures publiques et la qualité de vie des citoyens, l'arrondissement de Verdun procédera à des travaux majeurs de reconstruction de cette rue. Ce chantier aura des impacts pour les résidents et nous voulons vous faire part de certains d'entre eux.



Plan de la zone de travaux



INFO-*travaux*

 **Nature des travaux**
Les travaux incluent notamment le remplacement de la conduite d'aqueduc, le remplacement des tuyaux des services d'aqueduc et d'égout sur la propriété publique, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs ainsi que le remplacement du système d'éclairage et la plantation d'arbres.

Deux saillies de trottoir seront reconstruites à l'intersection des rues Godin et Bannantyne.

 **Durée des travaux**
Les travaux ont une durée approximative de 3 mois. La période estimée pour la réalisation de ceux-ci s'étend de la fin mai au début septembre 2019.

 **Réseau d'aqueduc temporaire**
Afin de s'assurer que l'alimentation en eau potable ne soit pas interrompue, l'entrepreneur doit installer en surface, sur la propriété publique ou privée, un réseau d'aqueduc temporaire.

 **Fermeture d'eau temporaire**
Les travaux majeurs nécessiteront de courtes interruptions de l'alimentation en eau potable. Dans de tels cas, des avis écrits ou des signaux sonores seront émis.

Suite au verso

Déménagement

Si vous prévoyez déménager durant la période des travaux, veuillez communiquer avec nous afin que des dispositions soient prises au besoin pour assurer la sécurité des piétons et des autres usagers lors du déménagement.

Service d'eau en plomb

L'arrondissement remplacera les tuyaux des services d'aqueduc et d'égout sur la propriété publique, soit sur la partie située entre la conduite principale et la limite de votre propriété (vanne de distribution). Lorsque le tuyau du service d'aqueduc est en plomb, ce dernier sera remplacé par un tuyau en cuivre, mais uniquement sur la propriété publique.

Si le tuyau de service sur la partie privée est en acier galvanisé, vous serez dans l'obligation de le remplacer, conformément au Règlement 1120, **AVANT** que la Ville ne procède à son raccordement.

Si vous recevez une confirmation de la Ville que la portion privée de votre entrée de service est en plomb, nous vous demandons de la remplacer **APRÈS** les travaux de la Ville. Ces travaux ne seront pas assumés par la Ville, car ils sont de nature privée.

Les types de bâtiments suivants pourraient avoir une entrée de service en plomb :

- bâtiment construit entre 1940 et 1950, communément appelé « maison d'après-guerre » (*Wartime Housing*);
- bâtiment de huit (8) logements ou moins construit avant 1970.

Si vous êtes locataire, veuillez en aviser votre propriétaire.

Au besoin, consultez la *Foire aux questions* consacrée à ce sujet à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/plomb

Comment reconnaître une entrée de service en plomb :

Trouvez la vanne d'entrée d'eau et observez le tuyau. S'il est en plomb, il sera de couleur grise, ne produira aucune résonance si vous le frappez, laissera des marques métalliques lorsque vous le gratterez et n'attirera pas un aimant.

Collectes des matières résiduelles

Pour les collectes de déchets, de matières recyclables, de résidus alimentaires et de résidus verts, nous vous demandons de mettre vos bacs, vos sacs et les contenants autorisés pour les résidus verts devant votre adresse, entre 20 h, la veille de la collecte, et 7 h, le matin de celle-ci. Des employés de l'entrepreneur sur ce chantier s'assureront qu'ils soient ramassés. **Veuillez svp inscrire votre adresse sur vos bacs.**

Vous devrez continuer d'utiliser des bacs roulants ou des sacs pour y déposer vos déchets et vos matières recyclables et un bac brun pour la collecte des résidus alimentaires.

Pour la collecte des résidus verts, les contenants autorisés sont les sacs de papier brun, les boîtes de carton (non cirées et non souillées) et les contenants réutilisables en métal ou en plastique rigide portant une inscription « Résidus verts ».

Prise de photos et de vidéos

Avant le début des travaux, l'entrepreneur et la Ville procéderont aux captations vidéo et photographiques de l'ensemble des structures situées dans ce secteur (bâtiments, trottoirs privés, clôtures, arbres, poteaux d'éclairage et de signalisation, etc.).

Distribution du courrier

Des boîtes postales **temporaires** seront installées à proximité de la zone des travaux.

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec Postes Canada au 514 769-5151 ou consulter le site Internet : canadapost.ca/cpc/fr/

Personnes ayant des limitations fonctionnelles physiques

Si un occupant du bâtiment visé par cet avis a des limitations fonctionnelles, nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec nous afin d'établir des stratégies claires pour pallier les inconvénients que peuvent engendrer de tels travaux. Nous pourrions ainsi assurer la sécurité de l'occupant aux abords du chantier.

Circulation et stationnement

Durant la période des travaux, un accès piétonnier aux résidences et aux établissements situés aux abords du chantier sera préservé en tout temps.

Toutefois, des restrictions de stationnement dans la zone des travaux et à proximité seront appliquées. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'entrepreneur installera une signalisation temporaire interdisant le stationnement des deux (2) côtés de la rue. Nous vous demandons de respecter l'interdiction mise en place.

Fermeture d'intersection : Durant certaines phases, ces travaux majeurs entraîneront la fermeture partielle de l'intersection suivante :

- rue Bannantyne et rue Godin.

Cette fermeture sera d'une durée variable, selon la nature des travaux. Des chemins de détour seront alors aménagés.

Autobus : le trajet de certaines lignes d'autobus pourrait être modifié. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec **STM-INFO** au **514 786-4636** ou consulter le site Internet : stm.info.

Plantation d'arbres et de végétaux

Afin de rendre votre environnement plus beau et plus agréable, environ **quinze (15) nouveaux arbres** seront plantés dans le cadre de ce projet.

Cette plantation, à laquelle la Ville accorde une grande importance, vise à accroître le couvert arboricole, l'indice de canopée dans votre secteur et à remplacer les arbres abattus pour cause de maladies, blessures ou dommages reliés à l'agrile du frêne.

Des accroches-portes seront distribués quelques jours avant le début de la plantation pour les immeubles bénéficiant de l'ajout d'un arbre dans le domaine public adjacent.

Nous sommes conscients des inconvénients que ces travaux peuvent causer et nous prenons les mesures nécessaires pour en minimiser les impacts. Nous vous remercions par ailleurs de votre précieuse collaboration pendant la durée de ce chantier.

Pour toute question concernant ce projet, veuillez communiquer avec l'arrondissement de Verdun en composant le 311.

English available on request